



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur le projet de plan ORSEC – Dispositions spécifiques Plan Particulier d'Intervention (PPI) concernant le site de la société NEXTER MUNITIONS à LA FERTÉ IMBAULT

Conformément aux dispositions de l'article R741-26 du Code de la sécurité intérieure, une consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention du site Nexter Munitions de La Ferté-Imbault sera ouverte pendant un mois, **du 30 janvier 2017 au 3 mars 2017 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet :

- en mairies concernées : **La Ferté-Imbault, Salbris et Saint-Viâtre,**
- en **sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay,**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier de consultation comprend le **projet de plan particulier d'intervention, une note et une brochure d'information** relatifs au site Nexter Munitions.

Ce dossier sera également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public>).

Un registre sera mis à disposition dans les lieux précités afin de recueillir les observations du public sur le projet de plan.

Le temps de la consultation achevé, les maires adresseront le registre portant les observations du public au préfet dans un délai qui ne doit pas excéder cinq jours ouvrables après la date de clôture de cette consultation.